

DA 335 – 24.03

CRÉDIT BRUT DE CHF 166'000.00 TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE D'AÏRE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le stade d'Aïre offre un environnement idéal aux passionnés de football. Ses trois terrains fournissent un espace de jeu optimal pour les entraînements, les matchs amicaux et les tournois.

Les terrains sont régulièrement utilisés en journée la semaine par le cycle d'orientation (CO) du Renard et le Servette FC, ainsi que le soir par le FC Aïre-Le Lignon (FC ALL) pour les entraînements. Les week-ends, ces terrains sont dédiés aux matchs et tournois, impliquant une trentaine d'équipes grâce à la participation du FC ALL et du Servette FC.

Le terrain A est réservé aux équipes premières masculine et féminine, aux premières catégories juniors du FC ALL, ainsi qu'aux équipes élites du Servette FC. Le terrain B est utilisé par les juniors et les vétérans du FC ALL, tandis que le terrain C est attribué aux équipes de l'école de foot (voir vue aérienne du stade d'Aïre).

Cependant, l'éclairage actuel des terrains de football du stade d'Aïre, composé de lampes au sodium, est vétuste – celui des terrains B et C date des années 2000, et celui du terrain A a été rénové en 2013 –, obsolète et énergivore. En 2023, le stock d'ampoules du Service des sports (SSP) étant épuisé et les lampes au sodium n'étant plus disponibles chez les fournisseurs, il a été impossible de remplacer celles des deux luminaires éteints du terrain B, rendant cet équipement non conforme pour les matchs officiels.

Luminaire B2 – Terrain B



Luminaire B8 – Terrain B



Les consultations de plusieurs entreprises spécialisées dans l'éclairage des équipements sportifs ont abouti à un constat unanime : le système est obsolète et nécessite un renouvellement. Un budget estimatif des travaux a été établi. Celui-ci a été validé fin 2023 par le Conseil administratif dans le but d'obtenir un crédit d'investissement en 2024 pour remplacer l'intégralité de l'éclairage au stade d'Aïre.

Il sied de relever les nombreux avantages qu'offre le passage à un éclairage LED :

- Une réduction significative de la facture énergétique, car la consommation électrique d'un projecteur LED permet une économie de 50% par rapport à un projecteur au sodium. En tablant sur un fonctionnement moyen de 6 heures par jour sur 40 semaines par an, l'économie attendue est d'environ CHF 13'000.00 par année (sur la base d'un calcul fondé sur un coût du kWh à 23 cts).
- Une durée de vie des projecteurs LED supérieure à 40'000 heures par rapport au système actuel. L'entretien sera réduit, épargnant du temps d'intervention pour les équipes du SSP. En admettant qu'il faudrait remplacer 4 ampoules du système d'éclairage actuel (CHF 280.00 l'unité) pour atteindre la durée de vie d'un éclairage LED, l'économie potentielle est de l'ordre de CHF 29'000.00 sur une durée de 8 années.

Par ailleurs, nous avons la possibilité de profiter pour ce projet du programme d'économie LEDforFOOT de l'Association suisse de football. Ce programme finance CHF 350.00 par projecteur remplacé par des LED sur les terrains de football, offrant ainsi une opportunité de financement de CHF 9'100.00 pour l'ensemble de notre projet.

Nous pouvons également profiter de la subvention unique « Prime éco21 » des SIG qui octroie 12 centimes par kWh économisé. Ainsi, dans notre cas, nous pouvons économiser CHF 3'744.00.

Enfin, il est important et utile de préciser que le projet vise exclusivement le remplacement des projecteurs, tout en conservant les mâts existants et les câbles. En cas de modification ultérieure de la configuration de l'installation sportive, il restera possible de récupérer les projecteurs et de les installer sur de nouveaux mâts.

Lors de l'élaboration du budget, nous avons estimé un montant CHF 18'000.00 HT pour les frais du bureau d'ingénieurs, soit environ 15% du montant des travaux. Après le retour de la première offre, le montant avoisinait CHF 32'000.00 HT, d'où l'écart entre le montant initialement prévu et celui proposé dans la présente DA. Plusieurs demandes ont été faites à des bureaux d'ingénieurs par le SSP et nous sommes toujours dans l'attente des offres comparatives.

Vue aérienne du stade d'Aire



Budget estimatif

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix-unit	Total
1	Etudes.				
1.1	Etudes, appel d'offres et autorisation de construire (ingénieur spécialisé)	bloc	1	32'000.00	32'000.00
1.2	Analyse structurelle des 16 mâts existants.	bloc	1	5'000.00	5'000.00
	Total HT: Etudes				37'000.00
2	Remplacement de l'éclairage				
2.1	Installation de chantier et contrôles	et	1	22'000.00	22'000.00
2.2	Terrain A	bloc	1	36'000.00	36'000.00
2.3	Terrain B	bloc	1	35'000.00	35'000.00
2.4	Terrain C	bloc	1	6'000.00	6'000.00
2.5	Mise en service et mesures	bloc	1	3'000.00	3'000.00
	Total HT: Remplacement de l'éclairage				102'000.00
Total HT					139'000.00
Divers et imprévus 10 %					13'900.00
Montant total HT					152'900.00
TVA 8.1 %					12'384.90
Montant total TTC					165'284.90
Montant total TTC arrondi à					166'000.00

Plan pluriannuel des investissements (PPI)

Projet	Montant	2024
Remplacement de l'éclairage des terrains de foot du stade d'Aire	CHF 150'000.00	CHF 150'000.00
Total	CHF 150'000.00	CHF 150'000.00

Comme explicité dans les paragraphes précédents, l'augmentation du montant de la DA par rapport au PPI vient des offres élevées des bureaux d'ingénieurs au regard de l'estimation.

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel - CHF
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation – Économie de consommation électrique : CHF 13'000.00 – Économie d'entretien : CHF 3'625.00	-16'625.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	15'690.00
34	Charges financières	3'452.00
Total		2'517.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 26 février 2024

DA 335 – 24.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 166'000.00 TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE D'AÏRE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de procéder au remplacement de l'éclairage des terrains de football du stade d'Aïre ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 166'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires au remplacement de l'éclairage des terrains de football du stade d'Aïre ;
- 2 de prendre acte qu'une subvention de LEDforFOOT, pour un montant de CHF 9'100.00, sera demandée ;
- 3 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 156'900.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 156'900.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2024.



Ville de Vernier

DA 335 – 24.03

Crédit brut de CHF 166'000.00 TTC destiné au remplacement de l'éclairage des terrains de football du stade d'Aire